

3 phases dans le mouvement du 1er degré

| | | |
|---|---|---|
| <p>AVRIL</p> <p>Du Jeudi 28 MARS 12h au Jeudi 11 AVRIL 12h</p> <p>OUVERTURE serveur SIAM</p> | <p>1ère phase informatisée avec saisie des vœux sur IPROF</p> <p>NE PAS ATTENDRE LE DERNIER MOMENT pour saisir vos vœux</p> <p>N'hésitez pas à nous adresser le PDF de vos vœux pour « relecture »</p> <p>PENSEZ à remplir la fiche de suivi syndical et à nous la renvoyer</p> | <p>Sur le site de la FSU SNUipp 06, vous trouverez toutes les infos, conseils, barèmes etc...</p> <p>UNE QUESTION ? UN PROBLEME ? UN DOUTE ?</p> <p>CONTACTEZ LA FSU SNUipp snu06@snuipp.fr</p> <p>ATTENTION : durant toute la durée d'ouverture du serveur vous pourrez modifier vos vœux. Une fois le serveur fermé, plus de modifications possibles !</p> |
| <p>Du 19 AVRIL au 6 MAI</p> <p>Accusé de réception / barème initial</p> <p>A VERIFIER, A CORRIGER le cas échéant ET A RENVOYER pour certains à la Dsden à mouvement1degre06@ac-nice.fr</p> <p>AVANT le 6 MAI</p> | <p>Envoi des Accusés de Réception (AR) dans Iprof AVEC les éléments du BAREME INITIAL retenus par l'administration. Cet accusé récapitule vos vœux et votre barème.</p> <p>A RENVOYER à la Dsden SI ° cas de désaccord ou erreur de barème - joindre PJ ° OU si vous voulez annuler votre mouvement (uniquement pour les participants facultatifs). Il ne sera pas possible de modifier les vœux, d'en supprimer ou d'en ajouter sauf circonstances exceptionnelles dûment</p> | <p>COPIES à la FSU SNUipp</p> <p>Le code 90 indique que votre vœu est annulé, car vous ne pouvez le demander (liste d'aptitude, poste fléché ...).</p> <p>Si vous avez un doute contactez-nous !</p> |

| | | |
|---|---|---|
| <p style="text-align: center;">13 MAI</p> | <p>justifiées. CONSULTATION DE l'accusé de réception avec</p> <p>BAREME FINAL</p> <p>C'est ce barème qui sera donc retenu lorsque l'ordinateur va tourner.</p> | |
| <p style="text-align: center;">17 MAI</p> <p>RESULTATS 1ère phase</p> | <p>RESULTATS Affectations</p> <p>à TD (Titre Définitif)</p> <p>ou à TP (titre Provisoire si pas titres requis (cappei, cafipemf...))</p> | <p>J'informe la FSU SNUipp de mon affectation pour permettre de vérifier l'équité et la transparence du mouvement</p> |
| <p>UNE FOIS LES RESULTATS CONNUS en MAI</p> | <p>RECOURS POSSIBLES</p> <p>Le collègue qui contesterait une mutation ou une non-mutation pourra faire un recours gracieux auprès de l'IA ET en parallèle, s'il souhaite être assisté, mandater la FSU SNUipp pour intervention auprès de l'IA.</p> <p>Ces recours seront alors traités en « bilatérale » entre l'administration et la FSU SNUipp mandatée.</p> <p>La FSU SNUipp pourra donc intervenir sur toutes les situations sur lesquelles elle aura été saisie individuellement.</p> | <p>La FSU SNUipp fournira aux collègues un modèle type de mandat et de recours. Ces recours seront alors traités en « bilatérale » entre l'administration et la FSU SNUipp mandatée.</p> <p>Concrètement: une fois les résultats du mouvement connus, tout-e participant-e qui ne sera pas satisfait-e, sera fondé à faire appel aux représentant-es de la FSU SNUipp pour l'aider dans des démarches de recours auprès de l'administration.</p> <p>MAIS qu'entend on par « non satisfaction » ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien sur poste, - Ou affectation forcée hors vœu saisi |

| | | |
|---|---|---|
| <p>FIN MAI - JUIN</p> <p>2ème phase manuelle</p> | <p>° Fin Mai</p> | <p>° 2ème mouvement de direction (nomination à TD);</p> |
| | | |
| | <p>° JUIN</p> | <p>° pour les demandes d'interim de direction (nomination à TP);</p> |
| | | |
| | <p>TS (ex TRS): Mouvement et choix des fractions du 12 au 19 juin 2024</p> | <p>° Mini Mouvement des collègues TS à TD concerne les collègues nommés TS à TD à la suite des résultats de la 1ère phase du mouvement.</p> |
| | | <p>- Publication des postes Ts: vers début Juin</p> |
| | | <p>- Voeux</p> <p>- Affectations Ts</p> |
| | | |
| <p>EN JUIN</p> | | <p>° Les affectations sont prononcées au regard des voeux exprimés à la phase informatisée et de la fiche d'extension de voeux mais aussi en fonction des postes alors vacants au moment de l'étude des voeux.</p> |
| | | |
| <p>RESULTATS AFFECTATIONS 1er JUILLET 2024</p> | <p>° pour les collègues restés sans poste, ils auront une fiche d'extension de voeux à remplir + courrier à joindre - A envoyer à la Dsden Copie à la FSU SNUipp</p> | <p>Les collègues sont encore classés selon le même barème.</p> |
| | <p>PAS de nouvelle saisie de voeux.</p> | |
| <p>FIN AOUT DEBUT SEPTEMBRE</p> | <p>3ème phase: qui est la «suite» de la seconde : fin août puis début septembre: dernières affectations possibles pour ceux qui seraient restés sans poste fin Juin ou qui feraient des demandes de révision d'affectation</p> | <p>Les voeux « manuels » serviront aussi de base à la 3ème phase. Même fonctionnement que précédemment, mais certains postes se libèrent pendant l'été ou après la rentrée (ouvertures de classes par exemple).</p> |

| | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| <p>RECOURS POSSIBLES</p> | <p>CONTACTEZ LA FSU-SNUipp</p> |
|---------------------------------|---------------------------------------|

